

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « LOGISTIQUE »**E 3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel****Sous-Épreuve : B3 : Conduite d'engins de manutention****UNITÉ : U 32**

Les centres d'examen n'ont pas la compétence à supprimer ou à modifier les questions des tests de connaissances.

TEST DE CONNAISSANCES**SUJET N° 3**

Vous répondrez aux questions en cochant la case correspondant à la bonne réponse. Certaines questions peuvent entraîner plusieurs réponses valables : cochez alors les cases correspondantes. Seules les réponses totalement exactes seront prises en compte.

- 1 – Le conducteur d'un chariot élévateur ne marque pas d'arrêt et prend sa fiche de travail au vol sur le tableau. Un moment d'inattention entraîne une fracture du bras nécessitant un arrêt de travail de plus de 3 mois. La responsabilité de l'entreprise est-elle engagée ?
- Oui A
 - Non B
- 2 – Un cariste a signalé à plusieurs reprises le non-fonctionnement du système de freinage dans le livret de bord ainsi qu'à son chef. Aucune réparation n'a été effectuée. Un cariste intérimaire utilise le chariot en question et provoque un accident avec un autre véhicule. Qui peut être reconnu responsable ?
- Le chef A
 - Le cariste intérimaire B
 - Le chef d'entreprise C
 - L'inspecteur du travail D
- 3 – Sur un chariot élévateur électrique, la batterie :
- Est un élément essentiel concernant l'équilibre du chariot A
 - Est la source d'énergie de l'engin B
 - Est inoffensive C
 - Délivre une tension électrique alternative de 230 V D
- 4 – Sur le circuit hydraulique du chariot, la pompe de mise en pression se situe :
- En amont du réservoir d'huile A
 - En aval du réservoir d'huile B
 - Entre les distributeurs et les vérins C
- 5 – La plaque de charge exprime en kg :
- Le poids à vide du chariot A
 - Le poids du chariot plus celui du conducteur B
 - La capacité de levage du chariot C

6 – Je peux faire une marche arrière avec un chariot élévateur en utilisant le(s) rétroviseur(s).

- Oui
- Non

A

B

7 – Pour conduire sur la voie publique un chariot élévateur qui, par construction ne dépasse pas 25 km/h, le cariste doit obligatoirement posséder :

- L'autorisation de conduite du chef d'entreprise
- Le permis de conduire B ou C
- L'autorisation de la gendarmerie
- L'autorisation du maire

A

B

C

D

8 – Pour sortir une charge d'un palettier, avec un chariot élévateur à mât rétractable, le cariste doit :

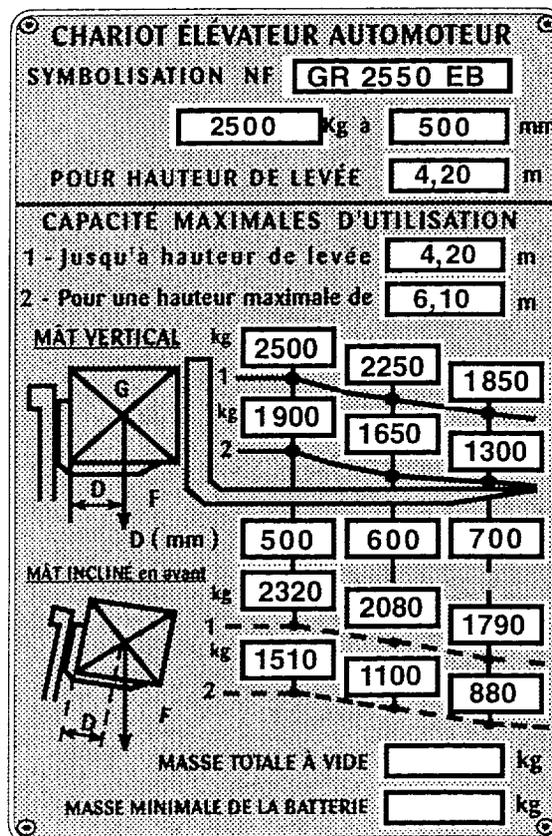
- Rétracter le mât avant d'éloigner le chariot du palettier
- D'abord éloigner le chariot du palettier avant de rétracter le mât
- Incliner les fourches au maximum vers lui, puis éloigner le chariot du palettier, enfin partir en descendant les fourches

A

B

C

9 – D'après la plaque de charge ci-dessous :



- La capacité maximale est de 1 900 kg à 500 mm
- Mât vertical, je peux lever à 5,80 m une palette de 800 × 1 200 de 1 680 kg
- Mât incliné en avant, je peux lever à 6,20 m une palette de 800 × 1 200 de 670 kg

A

B

C

10 – Cochez le ou les pictogrammes symbolisant le centre de gravité d'une charge :

